

Participation des enfants et des adolescent-e-s aux projets d'aménagement et de construction



UNICEF Suisse et Liechtenstein a effectué, en collaboration avec l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), un sondage sur la situation actuelle en matière de participation des enfants et des adolescent·e·s aux projets d'aménagement et de construction en Suisse et au Liechtenstein. De l'été à l'automne 2025, toutes les communes de Suisse et du Liechtenstein ainsi que tous les cantons de Suisse ont été interrogés au moyen d'un questionnaire en ligne sur leurs expériences relatives à la participation des enfants et des adolescent·e·s, sur les facteurs de réussite et sur les obstacles rencontrés. Des entretiens qualitatifs ont en outre été menés durant l'hiver 2025/2026 avec des représentant·e·s de dix communes de Suisse et du Liechtenstein.

L'objectif de l'étude était de déterminer quels facteurs favorisent ou entravent la participation des enfants et des adolescent·e·s aux projets d'aménagement et de construction et quelles sont les conditions nécessaires pour que la *participation*¹ réussisse durablement. Les résultats de cette étude ont permis de formuler les recommandations ci-dessous à l'intention des communes et des cantons.

Le rapport d'étude complet contient des informations détaillées sur la collecte des données ainsi que sur les résultats. Il propose en outre une discussion approfondie et une mise en perspective des connaissances acquises.

**Cliquez ici pour consulter
le rapport d'étude détaillé**



unicef.ch/fr/etude-participation

¹ Dans ce document, le terme participation (en italique) correspond au terme allemand Partizipation, c'est-à-dire entendu comme un concept global d'implication des enfants et adolescent·e·s dans l'aménagement de leur environnement de vie et dans les processus décisionnels de la société et non comme une implication formalisée dans le cadre de projets.

Recommandations en vue d'une participation durable des enfants et des adolescent·e·s

1. **Légitimer la *participation* des enfants et des adolescent·e·s sur le plan politique et assurer son caractère contraignant**

Dans de nombreuses communes, l'implication des enfants et des adolescent·e·s est liée à des projets et dépend fortement de l'engagement de certaines personnes ou d'opportunités favorables. En l'absence de mandat politique, il manque toutefois le caractère contraignant qui serait nécessaire au développement d'une attitude positive vis-à-vis de la participation.

Recommandation:

La *participation* des enfants et des adolescent·e·s devrait être reconnue comme partie intégrante d'une stratégie de développement local et ancrée dans des objectifs de législature, des lignes directrices ou des règlements. Les décideuses et décideurs politiques peuvent ainsi fixer un cap, définir des priorités et garantir la sécurité en matière de planification. Il convient en même temps de clarifier et de communiquer de manière transparente les domaines dans lesquels la participation est possible et ceux dans lesquels la marge de décision politique est limitée.

2. **Assurer la *participation* sur le plan administratif et se libérer de la dépendance vis-à-vis des personnes**

La *participation* n'acquiert pas automatiquement une durabilité. Dans de nombreuses communes, elle dépend fortement des personnes. Les communes de petite taille et disposant de peu de ressources sont plus particulièrement confrontées au défi de garantir dans la durée une certaine implication indépendamment des personnes et malgré des capacités administratives limitées.

Recommandation:

Les compétences, les tâches de coordination et les normes de processus doivent être définies sur le plan organisationnel. Les communes devraient fixer des personnes de contact claires et documenter les connaissances acquises afin que la *participation* ne dépende pas de l'engagement de personnes isolées. La coopération intercommunale et le soutien du canton peuvent jouer un rôle important à cet égard.

3. Considérer l'implication des jeunes comme un processus continu d'apprentissage et de développement

La *participation* n'est pas un événement unique, mais un processus qui permet de développer des compétences aussi bien chez les enfants et les adolescent·e·s qu'au sein de l'administration et du monde politique. Les processus d'apprentissage naissent de la répétition, de la réflexion et du développement institutionnel.

Recommandation:

Les procédures permettant l'implication des jeunes devraient être systématiquement évaluées, documentées et développées. Il convient d'intégrer les expériences tirées de certains projets dans les mesures d'aménagement futures. Une pratique axée sur l'apprentissage renforce à la fois les compétences démocratiques des jeunes et la qualité des processus décisionnels locaux.

4. Mieux associer la participation formelle et la *participation* au quotidien

Dans de nombreuses communes, il existe deux systèmes qui sont largement distincts: d'une part, des procédures de participation formelles pour les projets d'aménagement et de construction et, d'autre part, des formes de *participation* liées à la vie quotidienne dans le cadre de l'école, de l'animation enfance et jeunesse ou encore du travail de quartier.

Recommandation:

Les communes devraient organiser sciemment les interfaces entre les domaines de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de l'animation enfance et jeunesse et du travail de quartier. La coopération augmente la portée, la qualité et l'interconnexion des processus permettant l'implication des enfants et des jeunes et empêche que la *participation* reste fragmentée.

5. Impliquer les enfants et les adolescent·e·s à un stade précoce et pendant toutes les phases du projet

Les enfants et les adolescent·e·s sont souvent consulté·e·s à un stade précoce du projet, mais elles et ils sont rarement impliqué·e·s dans les processus de décision ou de mise en œuvre. L'absence de feed-back peut générer de la frustration et ébranler la confiance.

Recommandation:

La participation doit être planifiée tout au long du cycle de vie du projet, depuis le développement des idées jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation, en passant par la prise de décision. Les objectifs, la marge de manœuvre et les limites de la participation doivent être clairement communiqués au début du projet. Les résultats et les considérations politiques devraient ensuite être communiqués de manière compréhensible.

6. Promouvoir systématiquement la collaboration interdisciplinaire

La *participation* des enfants et des adolescent·e·s concerne plusieurs domaines au sein de l'administration et de la politique: l'aménagement du territoire, les affaires sociales et l'éducation. En l'absence de collaboration, les différences au niveau des compétences et des logiques propres aux disciplines particulières peuvent rendre difficile une mise en œuvre cohérente.

Recommandation:

Il convient d'établir sur le plan institutionnel des formats d'échange et de coordination entre les différents secteurs et domaines. Le partage des responsabilités permet de réduire les redondances, facilite le transfert de connaissances et renforce la qualité des procédures.



7. Prendre en compte activement l'accessibilité et la diversité sociales

Les enfants et les adolescent-e-s ne constituent pas un groupe homogène. Les formats visant à impliquer les enfants et les jeunes atteignent le plus souvent des groupes bien intégrés et dotés de ressources importantes. Sans stratégies ciblées, on risque de reproduire les inégalités sociales.

Recommandation:

Les offres permettant de s'impliquer doivent être conçues en tenant compte des critères de l'âge, du milieu de vie et de la diversité. Il convient de développer activement des accès spécifiques pour les groupes vulnérables ou moins visibles. Coopérer avec les écoles, les personnes qui travaillent avec les enfants et les adolescent-e-s et les institutions sociales peut aider à augmenter la portée et la représentativité.

8. Planifier les ressources de manière réaliste et assurer la qualité

Une *participation* de qualité nécessite du temps, des compétences et des ressources financières.

Recommandation:

Les ressources humaines et financières doivent être prises en compte à un stade précoce. Lorsque les compétences internes font défaut, il convient de faire appel à un soutien professionnel externe. Une planification consciente des ressources contribue à la professionnalisation et à la fiabilité des processus permettant l'implication des jeunes.

9. Renforcement des plates-formes de soutien et d'échange par les cantons

De nombreuses communes disposent d'une expérience ou de capacités limitées dans le domaine de la *participation* des enfants et des adolescent-e-s. Les cantons ont un rôle important à jouer dans ce cadre.

Recommandation:

Les services cantonaux devraient encourager l'échange d'expériences entre les communes et mettre à leur disposition des lignes directrices ainsi que des offres de formation continue. Ils peuvent ainsi contribuer au développement de la qualité et apporter un soutien aux communes sans empiéter sur leur autonomie.

Recommandations d'action destinées aux intervenant-e-s

1. Pouvoir législatif communal

Le pouvoir législatif fixe le cadre: il légitime, établit des priorités et garantit les ressources.

Concrètement, cela signifie:

- Ancrer la *participation* des enfants et des adolescent-e-s dans les objectifs de législature ou des programmes stratégiques.
- Mettre à disposition des ressources financières et humaines de manière contraignante.
- Charger l'administration d'assurer une coordination entre les différents départements et services.
- Définir de manière transparente les marges de manœuvre politiques et les limites de la participation puis les communiquer de manière adaptée aux groupes cibles.

2. Pouvoir exécutif communal

La direction administrative est cruciale pour assurer une protection sur le plan institutionnel: elle crée des structures et assure la coordination.

Concrètement, cela signifie:

- Reconnaître la participation des enfants et des adolescent-e-s comme un thème transversal.
- Définir clairement les compétences politiques (par ex. service ou département).
- Définir des responsabilités administratives claires et des normes de processus.
- Veiller à ce que les projets pertinents fassent l'objet d'un contrôle systématique au niveau de l'implication des enfants et des jeunes.
- Veiller à ce que la question de l'implication des enfants et des jeunes soit examinée à un stade précoce pour les projets susceptibles de les intéresser et constitue un critère essentiel dans les appels d'offres pour les procédures de concours.
- Mettre en place des cadres d'échange transversaux et assurer une collaboration spécifique aux projets.
- Documenter les connaissances et les sécuriser au niveau institutionnel (afin que cela ne dépende pas des personnes).
- Ancrer institutionnellement la réflexion et l'évaluation systématiques des processus permettant l'implication des enfants et des jeunes.

3. Services administratifs compétents en matière d'aménagement et de construction

Les services spécialisés ou les départements chargés de l'aménagement et de la construction portent une responsabilité particulière, car ils pilotent des procédures de participation formelles.

Concrètement, cela signifie:

- Vérifier à temps si les enfants et les adolescent·e·s sont concerné·e·s par les projets.
- Prévoir l'implication des enfants et des jeunes sur plusieurs phases du projet, et pas seulement de manière consultative au départ.
- Instaurer la transparence au-delà des sphères et des limites décisionnelles.
- Prévoir des phases de feed-back obligatoires.
- Utiliser les processus participatifs achevés et leurs résultats pour sensibiliser la population et le monde politique local.
- Coopérer avec les écoles, l'animation jeunesse et d'autres intervenant·e·s en contact direct ou indirect avec les enfants et les adolescent·e·s, afin de relier sciemment les procédures de planification formelles aux structures de *participation* liées au quotidien et de créer des accès appropriés.

4. Services spécialisés en matière d'affaires sociales, de questions de société et de *participation*

Les services spécialisés compétents pour les affaires sociales, les questions de société et la *participation* constituent souvent l'interface entre la participation formelle et la *participation* informelle. Ils établissent des liens et accompagnent la *participation* ou la mettent en œuvre.

Concrètement, cela signifie:

- Agir en tant que centre de coordination entre l'administration, la politique et les institutions liées à la vie quotidienne. Il en résulte des possibilités d'exploiter des synergies.
- Mettre en réseau les structures existantes permettant l'implication des enfants et des jeunes (par ex. les parlements de jeunes, les groupes de projet).
- Renforcer les compétences en matière de *participation* au sein de l'administration (conseil, soutien méthodologique).
- Prendre activement en compte la diversité et l'accessibilité sociales.
- Modérer l'évaluation et les processus d'apprentissage.

5. Écoles

Les écoles touchent presque tou·te·s les enfants et les adolescent·e·s, elles sont un lieu d'apprentissage central de la participation politique. Elles favorisent les compétences démocratiques et facilitent l'accès aux institutions.

Concrètement, cela signifie:

- Considérer la participation comme faisant partie de la culture scolaire (par ex. conseils de classe, représentant·e·s des élèves).
- Informer les élèves sur les processus de décision et les structures politiques.
- Permettre la coopération avec des projets communaux et mettre à disposition des ressources en temps.
- Préparer et suivre sur le plan pédagogique les événements prévoyant l'implication des enfants et jeunes.
- Intégrer les retours d'information des processus communaux dans la réflexion scolaire.

6. Animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

L'animation enfance et jeunesse élargit la portée et la diversité sociale de la *participation* en permettant une implication facilitée et en faisant entendre des voix multiples.

Concrètement, cela signifie:

- Prendre en compte les thèmes de la vie quotidienne des enfants et des adolescent·e·s et leur donner une visibilité.
- Aider les jeunes à exprimer leurs préoccupations.
- Cibler les groupes marginalisés ou vulnérables.
- Assurer une fonction de passerelle vers les processus formels de planification et de décision.
- Évaluer les attentes des enfants et des adolescent·e·s de manière réaliste et communiquer les processus de décision de manière compréhensible.
- Accompagner en permanence les projets permettant l'implication des enfants et jeunes et assurer des relations de confiance.
- Représenter les intérêts des enfants et des adolescent·e·s dans les processus de planification.

7. Niveau cantonal

Les cantons ne pilotent pas directement, mais permettent, coordonnent, soutiennent et fixent des conditions-cadres pour que les communes puissent mettre en œuvre une *participation* significative.

Concrètement, cela signifie:

- Soutenir les communes sans restreindre leur autonomie de décision politique.
- Promouvoir l'échange d'expériences entre les communes.
- Mettre à disposition des lignes directrices.
- Rendre les bonnes pratiques visibles.
- Conseiller les communes de manière ciblée ou mettre à disposition des moyens financiers pour faire appel à des services spécialisés externes.
- Proposer des formations continues dans le domaine de la *participation* des enfants et des adolescent·e·s.



Impressum

Éditeur

UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10, 8005 Zurich
eae@unicef.ch, [unicef.ch](https://www.unicef.ch)

Auteurs

Anke Kaschlik, Université des sciences
appliquées de Zurich (ZHAW)
Nadine Junghanns et Mona Meienberg,
UNICEF Suisse et Liechtenstein

Conception et mise en page

Resort GmbH, Zürich

Illustrations

Martine Mambourg, [illustriert.ch](https://www.illustriert.ch), Zurich

Traduction de la version originale allemande en français et italien

Translingua SA, Zurich

Relecture

Marianne Sievert (DE), Sophie Egli (FR) et Vera Pagnoni (IT)

1^{ère} édition, avril 2026

© 2026 UNICEF Suisse et Liechtenstein

 FEDERER
FOUNDATION

Avec le soutien de la Roger Federer Foundation

UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfingstweidstrasse 10, CH-8005 Zurich
Tel: +41 (0)44 317 22 66
eae@unicef.ch | unicef.ch

unicef 
pour chaque enfant